



NOUVEAU

Optimisez vos achats de matières premières Bio Structurez et sécurisez votre démarche de sourcing 16 février 2021 à Avignon (84) - 7h



Présentiel

Accessible aux personnes à mobilité réduite



Public visé

Dirigeant, qualité, achats



Prérequis

Avoir une fonction achat en entreprise agroalimentaire ou un projet d'évolution



Intervenant



Jean-Christophe BRIET
Consultant expert achats responsables, SWOTT



Votre contact

Pédagogique



Audrey LESTURGEON
audrey.lesturgeon@critt-iaa-paca.com

AGROALIMENTAIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° organisme de formation
93840083884
N° Datadock 0001409



Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Se familiariser avec les bonnes pratiques de l'acheteur de produits biologiques
- Découvrir et s'appropriier des outils concrets et transposables dans leur entreprise
- Mettre en place les bases d'une démarche d'achats en France ou à l'étranger, cohérente avec les objectifs de son entreprise



Contexte

- Bénéficiant d'un marché très dynamique, les entreprises de transformation de produits biologiques connaissent des progressions d'activité relativement importantes depuis plusieurs années.
- En contrepartie, elles rencontrent parfois des contraintes d'approvisionnement pour leurs matières premières agricoles que ce soit sur les aspects de volumes, d'origine ou de qualité.
- Les personnes chargées des achats et des relations avec les fournisseurs peuvent alors être confrontées à des situations difficiles (rupture, non-conformité, ...).



Programme

9h00 à 12h30

1. Le contexte des marchés Bio
2. L'avantage compétitif par l'écologie et la RSE
3. Le processus achat des matières premières Bio
4. Définir précisément le besoin d'achat de mon entreprise et les particularités de mes ingrédients
5. Analyser et comprendre les marchés fournisseurs de mes ingrédients Bio

14h00 à 17h30

6. Cas pratique : réaliser une synthèse stratégique
 7. Sélectionner mes fournisseurs de matières premières Bio
 8. Négocier et sécuriser sur le long terme mes contrats
 9. Point sur les exigences réglementaires en agriculture biologique pour le service achat
- Des outils pratiques pour les acheteurs seront fournis lors de la formation.

Jean-Christophe BRIET est ingénieur agronome, acheteur métier et auditeur certifié RSE pour des sociétés comme ECOCERT, Bureau Veritas ou Intertek. Il a parcouru le monde et travaillé dans tous secteurs d'activités, de l'entreprise du CAC40 au petit producteur bio. Il tient particulièrement à ce que les valeurs sociales et environnementales progressent tout en conjuguant la performance économique.



Optimisez vos achats de matières premières Bio Structurez et sécurisez votre démarche de sourcing 16 février 2021 à Avignon (84) - 7h

Votre contact Administratif



Laure DUPIN - 04 90 31 55 08
laure.dupin@critt-iaa-paca.com

€ Tarifs

Adhérent 2021 :
450€ HT/stagiaire (540€ TTC)

Non adhérent 2021 :
650€ HT/stagiaire (780€ TTC)

Repas et documentation compris
(Prise en charge possible par
votre OPCO)



Offre TPE PME d'Ocapiat



AGROALIMENTAIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° organisme de formation
93840083884



N° Datadock 0001409

Mise à jour le : 17/11/2020



Méthode et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur
- Support de formation remis aux stagiaires
- Méthode participative alternant phases théoriques et exercices pratiques
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement
- Moyens évaluation des connaissances : exercices, cas pratiques, questionnaire d'évaluation, attestation de formation
- Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation (laure.dupin@critt-iaa-paca.com) au 04 90 31 55 08.



Inscription en ligne : cliquez ici

Prise en charge à 100 % pour les adhérents Ocapiat (< 50 salariés) dans le cadre de l'offre régionale Ocapiat. Inscription obligatoire sur le site Ocapiat :

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).
Pour toute inscription annulée après le 29/01/2021, la totalité des frais sera due au CRITT agroalimentaire PACA.

